

IPV-DACOVID

Intimate Partner Violence During and After Covid

Résumé

Contexte de la recherche IPV DACOVID

Le 11 mars 2020, l'OMS a déclaré que l'épidémie de COVID-19 était une pandémie et les gouvernements du monde entier ont tenté d'enrayer la propagation du virus en appliquant des mesures restrictives sans précédent dans l'histoire de la santé publique, telles que des stratégies de "confinement strict", des règles de distanciation sociale et des comportements d'"auto-isollement". Les Au cours de la pandémie COVID 19 comme pour les précédentes pandémies, le contexte de crise et les situations d'isolement social augmentent le stress psychosocial et le risque de la violence entre partenaires intimes (McNeil et al., 2023). La crise pandémique du Covid 19 et les mesures sanitaires prises pour y répondre ont eu un impact majeur sur la santé mentale (dépression et anxiété générale) et sur la qualité de vie de la population, augmentant également le risque de violence domestique et conjugale : impuissance face à des situations chaotiques ou incontrôlables, stress financier et économique accru, perte d'accès aux systèmes de soutien habituels et manque de possibilités d'application de la loi et de recours à la justice.

Objectifs et méthodologie de recherche

L'objectif global de la recherche IPV-DACOVID (octobre 2021- 2023) était d'évaluer l'impact de la crise COVID-19 sur la dynamique de la violence sur base d'étude des dossiers mais aussi de l'expérience des professionnels des secteurs paramédical, psychosocial, policier et judiciaire, et d'évaluer les changements et l'évolution des politiques et actions publiques impliquant de multiples secteurs et acteurs (police, justice, santé et associations) pendant et après la crise COVID-19 . Pour ce faire, la recherche IPV DACOVID a adopté une approche écosystémique incluant les niveaux microsystemique (pour les victimes et les auteurs), exosystemique (les professionnels des secteurs judiciaires et médico-psychosociaux et associatifs) et macrosystemique (des politiques gouvernementales, politiques de gestions de crise,..) en intégrant la dimension temporelle de la crise (pendant et après la crise Covid). Plusieurs méthodologies de recherche ont été articulées de manière complémentaire et séquentielle : **1)** une analyse continue des médias et des discours des En parallèle, des entretiens semi-structurés ont été réalisés avec des responsables politico-administratifs impliqués dans le débat politique, membres de la société civile, ainsi qu'avec des représentants de différents cabinets ministériels et des membres des administrations afin de retracer l'historique des problématiques et des débats autour de la question des violences entre partenaires depuis le début de la crise de covid-19; **2)** une analyse et mise en perspective des données statistiques (niveau de la police, du ministère public, des lignes d'appels,..) ; **3)** une analyse des dossiers Praxis ouverts du 15 mars 2020 à janvier 2023 en Fédération Wallonie Bruxelles ; **4)** des questionnaires diffusés en ligne destinés aux professionnels des secteurs psychosocial, médical paramédical travaillant en Belgique (juin 2022-décembre 2022) ; **5)** aux zones de police (juillet-aout 2023) ; **6)** aux magistrats . Les données de ces trois **enquêtes en ligne** ont mis en exergue le développement de mesures, les changements dans les pratiques, le suivi des signalements des violences, les profils des situations d'IPV pendant la période de crise pandémique (confinement et après confinement) au sein de trois secteurs : judiciaire (police/magistrats), (para)médical et associatif. Une approche qualitative a permis un approfondissement des

changements dans les pratiques, pendant et après la pandémie dans le domaine des IPV, et de l'expérience et vécus des professionnels. **(7) Huit études de cas** réparties dans les trois régions du pays ont été réalisées: justice/police, santé et secteur associatif. Elles ont été : l'alarme harcèlement, la revisite, Stopp Vif, un centre (para)médical à Ostende, le CPVS de l'hôpital St Pierre à Bruxelles, un Family Justice Center, un hôtel et Praxis . Une dernière phase de la recherche a eu pour objectif l'intégration des différents résultats des études afin de les discuter avec des acteurs clés. **(8) Trois groupes de discussion** composé chacun d'une vingtaine de professionnels psychosociaux et juridiques (psychologues, assistants sociaux, criminologues, assistants juridiques, etc.) issus de diverses structures (refuges, centre public d'action sociale (CPAS), palais de justice, associations spécialisées, etc.) ont été menés en présentiel. Deux groupes de discussion supplémentaires ont été réalisées par visioconférence avec des magistrats, l'une en Wallonie et l'autre en Flandre.

Résultats

Les études menées dans la recherche IPV DACOVID mettent en avant des impacts aux différents temps de la crise Covid sur les risques de violences conjugales et sur la charge des professionnels et des pratiques d'intervention dans le domaine des IPV. La première phase de la crise Covid associée aux lockdown a créé **un état d'alerte** dans le domaine des violences conjugales en raison du risque de survenue et d'augmentation des violences conjugales, et **un contexte d'urgence** pour les professionnels de première ligne et spécialisés. Une deuxième phase de la crise a été la sortie des mesures sanitaires restrictives, et l'augmentation progressive et continue des demandes et des besoins de la population vulnérabilisée par la crise. L'après-crise, troisième étape de la crise, qui devrait viser « une reconstruction », s'est néanmoins révélée comme une prolongation voire une intensification des effets de la crise (notamment par les effets cumulés des crises successives et par la fragilisation du réseau durant la crise), avec la **persistance après 3 ans** d'impacts à plusieurs niveaux. Non seulement cette étape n'a pas été accompagnée dans une perspective de reconstruction, de plus, des soutiens apportés pendant les phases aigües de la crise se sont éteints.

Impact de la crise sur les violences entre partenaires intimes

Les chiffres actuellement disponibles pour la Belgique ne nous permettent pas de tirer des conclusions solides quant à l'existence ou non d'une augmentation de la violence entre partenaires intimes pendant la crise de Covid-19, en particulier pendant les périodes d'enfermement considérées comme des périodes à risque particulièrement élevé. En revanche, les lignes d'assistance téléphonique ont été confrontées à une augmentation massive des appels au moment du premier confinement, avec le pic le plus important en avril 2020, soit 2,5 fois plus d'appels que la moyenne mensuelle. Une augmentation significative provient des appels des proches des victimes, des membres de leur famille, de leurs collègues ou de leurs amis. Une augmentation du nombre d'appels, ressentie plus largement par les acteurs des secteurs psycho-sociaux et médicaux. L'augmentation des appels aux lignes téléphoniques et la diversité des appelants reflètent probablement le recours à un moyen alternatif d'appeler à l'aide dans une situation où l'accès aux ressources habituelles est devenu impossible ou difficile. Mais elle reflète aussi une forme de solidarité sociale alimentée par la forte médiatisation de la question de la violence domestique dès le début de la crise sanitaire. L'analyse de l'importante série de données statistiques officielles issues des sources policières et judiciaires, montre une diminution des déclarations de violences entre partenaires au moment du premier confinement (notamment les violences psychologiques), dans les deux cas. La diminution de la propension à signaler les violences à la police pourrait provenir soit d'une moindre perception de la nécessité de signaler, soit de l'urgence

de le faire, dans un contexte sociétal où les priorités de survie liées à la pandémie prédominent. L'accès au soutien psycho-médico-social était également difficile car le secteur était alors fermé ou en télétravail. Il était difficile de se rendre à la police en raison de la limitation des déplacements et de la crainte d'être contaminé. **Néanmoins, les professionnels s'accordent à dire que la pandémie et les mesures de confinement de la crise ont été des facteurs aggravants potentiels, avec davantage de situations de violences sévères et multiples, nécessitant une prise en charge rapide.**

Impact de la crise sur les pratiques et les professionnels

La crise Covid 19 a tout d'abord eu **un effet de révélateur et de conscientisation** de la problématique des violences à l'égard des femmes et entre partenaires intimes dans notre société. Cependant, la forte médiatisation des risques de violences conjugales en début de crise a généré des pressions sur le réseau et les professionnels sans pour autant les équiper de moyens et de ressources suffisantes. La pandémie Covid 19 est considérée par les acteurs **comme un levier d'action** qui a facilité la mise en œuvre de politiques publiques réfléchies en amont. La crise Covid a eu **un effet d'accélérateur** de l'opérationnalisation de politiques publiques qui étaient pour la plupart en cours d'élaboration. La crise Covid s'est avérée **un catalyseur dans le développement de nouvelles pratiques** de prises en charge des victimes dans les différents secteurs police, psychosocial et paramédical afin de répondre aux besoins des victimes malgré les contraintes imposées par la crise. Des dispositifs et des interventions ont été développées et portées par les professionnels, certains pour les victimes et d'autres pour les auteurs. De façon générale, pendant et après la crise, les enfants et adolescents exposés aux violences conjugales ont été peu visibilisés et, hormis dans des certaines initiatives et structures, leurs besoins peu considérés pendant les différents temps de la crise. Dans **une dynamique réactive et proactive**, les professionnels investis d'une responsabilité par rapport à l'aide à apporter aux victimes d'IPV ont déployé **dans le contexte d'urgence lors des mesures restrictives et la sortie de celles-ci**, une énergie et des moyens au-delà de leurs limites pour faire face à la crise. La crise Covid a mis sous tensions ces services et les professionnels, et a affaibli les réseaux, et de la sorte s'est soldé par un épuisement des professionnels qui n'ont pas reçu la reconnaissance, le support et les ressources nécessaires pour répondre en contexte de crise aux besoins d'interventions de qualité et structurées dans un réseau solide.

Recommandations

- Analyser la crise et considérer ses impacts sur le long terme
- Reconnaître aux intervenants le statut de services essentiels pour les VPI
- Reconstruire et/ ou consolider le réseau des intervenants de première ligne pour éviter l'épuisement des travailleurs
- Assurer des activités de debriefing en gestion post crise pour les professionnels, soutenir une approche proactive et non seulement réactive
- Renforcement des associations et collectifs d'associations oeuvrant dans la lutte contre les violences entre partenaires intimes et basées sur le genre
- Inscrire la question des VPI et des enfants exposés aux violences conjugales dans le cadre de la gestion du plan d'urgence sanitaire
- Engager une analyse de gestion de crise sanitaire avec une logique de santé publique prenant en compte les groupes les plus vulnérables et la diversité des contextes locaux.
- Développer une approche intégrée entre autorités et ressources disponibles au niveau fédéral régional et communautaire

Mots clés : Crise Covid 19 ; Violences entre partenaires intimes ; Impacts de la crise ; Post-crise Covid ; Professionnel du secteur psycho-social, judiciaire et para-médical , Politiques publiques.

Authors : Fabienne Glowacz (ULiège) (Editor), Catherine Fallon (ULiège), Charlotte Vanneste (INCC & ULiège), Gily Coene (VUB), Amandine Dziewa (ULiège), Aline Thiry (ULiège), Luce Lebrun (ULiège), Kaat Poels (VUB)